

Classement des préoccupations en fonction de leur nature
PAFIO_2025_09
Stratégique et sans harmonisation

Commentaires Stratégique (pas d'harmonisation requise, transféré à la TGIRT pour refonte VOIC)

Demandeur	Localisation	Préoccupations	Résumé
Chasseur ou chasseuse, pêcheur ou pêcheuse	amont de la rivière Bonaventure	<p>Le réchauffement de l'eau me préoccupe ainsi que l'augmentation des sédiments qui pourraient augmenter avec la coupe dans ce secteur dans le haut de la rivière, ce qui pourrait affecter les zones de reproduction du saumon d'atlantique et les frayaires.</p> <p>Les changements climatiques actuel perturbe la régularité d'approvisionnement en eau dans nos écosystèmes, et par conséquence à la rivière Bonaventure. La rivière Big Ouest est l'affluent principal de cette rivière.</p> <p>Au fil des derniers étés, vous avez pu constater aussi dans la voirie forestière les standards qui étaient suffisants ne le sont plus. En un orage, on peut se voir déverser des quantités d'eau qui emportent des ponceaux alors qu'il, ne passait presque pas d'eau à cette endroit par le passé. Suivi de sécheresse, de chaleur extrême. Le couvert, forestier, intact, est plus que jamais nécessaire, dans les bassins de drainage.</p> <p>Peu importe la terminologie utilisée, une fois la récolte forestière faite le territoire est plus dénudé et exposé aux effets de la sécheresse ou des pluies torrentielles.</p> <p>L'augmentation des feux de forêt est visible un peu partout.</p> <p>Les dernières années, la tordeuse du bourgeon de l'épinette a touché grandement la forêt gaspésienne. Ce sont devenus des secteurs à plus haut risque de feu et moins de rétentions en eau.</p> <p>Le délai pour pouvoir récupérer ce bois n'est pas très long, et je crois que l'on devrait mettre l'emphasis sur ces secteurs.</p> <p>Si on ajoute la récolte forestière, qui se fait inévitablement dans les bassins de drainage, on voit depuis quelques années de nouvelles réalités et de nouveau record sur les débit variables de la rivière Bonaventure.</p> <p>Si je ne me trompe pas, on retrouve aussi dans le secteur visé ou tout près le plus grand ravage, de chevreuil de la Gaspésie.</p>	Changements climatiques

		<p>Couper dans ce secteur, ne se résume pas à calculer la superficie où on a prélevé les arbres, mais l'impact sur plusieurs années sur un écosystème beaucoup plus grand qui est la rivière Bonaventure. L'écosystème d'une rivière ou d'un lac ne se résume pas à la superficie de son eau ou de son parcours , car il est indissociable de son bassin de drainage. C'est le bassin de drainage qui préserve la santé, et les qualités des plans d'eau.</p> <p>Premièrement le prochain enjeu mondial sur la planète est l'eau potable ! Depuis des décennies nous faisons la promotion d'une rivière avec l'eau la plus limpide au monde , (une belle rivière) mais depuis les 20 dernières années une dégradation flagrante et si nous continuons nos coupe forestière près des affluents principaux de cet belle richesse les dommages seront irréversibles , je vous explique! Les coupes forestières le long de cet rivière on détruit l'écosystème , nous des records de hausse et de base de débit enregistré , il ya quelques années le record était de 1000 m/cube sec et il y a 4 ans il a même été bâti pour atteindre 1250 m/3 sec se qui détruit les berges et les fausses à saumons son complètement laver , catastrophe pour les œufs de saumons en plus que cette espèce est en danger car l'écosystème est chamboulé sans arrêt.</p>	
Lebel	ORGANISATION SPATIALE DES PEUPLEMENTS	<p>Puisque l'organisation spatiale des peuplements est rendu la méthode pour planifier les forêts de la Gaspésie, nous devrions utiliser les modalités de Québec puis qu'il y a de légère différence entre la dérogation et ceux retenu par Québec. Il faudra vérifier avec les aménagistes pour les différences je ne le connais pas tous.</p> <p>Suivre les modalités de Québec pour l'application des COS</p>	Suivre les modalités de Québec pour l'application des COS
Membre d'un groupe environnemental	zone d'habitat en restauration du caribou	<p>Dans ce secteur et à d'autres endroits, des travaux sylvicoles non commerciaux (travaux culturaux de remise en production et travaux culturaux de peuplements régénérés) sont prévus dans les limites de la zone d'habitat en restauration (ZHR), en dehors des limites du massif de conservation. Pour rappel, la ZHR est un territoire où le taux de perturbations de l'habitat est élevé. Les objectifs de cette zone, tels que définis dans le projet pilote du gouvernement du Québec pour le caribou de la Gaspésie, sont de favoriser une restauration active et le retour d'un habitat de qualité favorisant l'autosuffisance des populations, ainsi que de tendre vers un taux de perturbations de 35 %. Considérant que le taux de perturbation de l'habitat est estimé à 87,4 % dans la ZHR, nous sommes d'avis que le MRNF ne devrait pas investir pour des traitements sylvicoles dans cette zone si c'est en vue de réaliser de la récolte à court-moyen terme, puisque ce serait incompatible avec les objectifs de cette zone dans son état actuel.</p>	le MRNF ne devrait pas investir pour des traitements sylvicoles dans cette zone si c'est en vue de réaliser de la récolte
Membre d'un groupe	massif de conservation	<p>Dans ce secteur et à d'autres endroits, des travaux sylvicoles non commerciaux (travaux culturaux de remise en production et travaux culturaux de peuplements régénérés) sont prévus dans les limites du massif de conservation identifié dans le projet pilote du gouvernement du Québec pour le caribou</p>	de tels travaux sylvicoles sont normalement planifiés en vue de

environnemental (2)	pour le caribou	<p>de la Gaspésie. Selon notre compréhension, de tels travaux sylvicoles sont normalement planifiés en vue de récolter. Nous sommes d'avis que le MRNF ne devrait pas investir dans des travaux sylvicoles si c'est en vue de récolter dans les limites du massif de conservation (c.-à-d. un territoire comprenant des habitats de qualité supérieure ou étant utilisés intensément par les caribous), car cette activité est incompatible avec les objectifs de cette zone, tels qu'ils sont définis dans le projet pilote. Pour rappel, ces objectifs sont de maintenir ou rétablir de grands massifs d'habitats favorables au caribou, ainsi que d'encadrer plus strictement les activités modifiant l'habitat des caribous. Par ailleurs, comme le massif de conservation correspond grossièrement au cœur de l'habitat essentiel délimité dans le programme de rétablissement fédéral de l'espèce, il faut veiller à ne pas détruire ou dégrader les caractéristiques biophysiques identifiées au programme de rétablissement au sein de cette zone, notamment des sapinières matures (≥ 60 ans) et des pessières matures (≥ 60 ans) (se référer au programme de rétablissement pour plus de détails).</p> <p>Ceci est un commentaire général. Nous voyons favorablement les travaux de remise en production ou de traitement de peuplements régénérés (comme les plantations, dégagement etc...) car elles font partie de mesures de restauration d'habitat. Dans l'unité 11263, il faut que la sélection des secteurs, leur priorisation et les types de travaux précis soient pensés pour le caribou.</p> <p>Nous aurions souhaité sur la carte avoir des précisions sur les types de travaux culturaux de peuplements régénérés prévus car ils sont en quantité.</p>	<p>récolter. Nous sommes d'avis que le MRNF ne devrait pas investir dans des travaux sylvicoles si c'est en vue de récolter dans les limites du massif de conservation</p> <p>Nous voyons favorablement les travaux de remise en production ou de traitement de peuplements régénérés (comme les plantations, dégagement etc...) car elles font partie de mesures de restauration d'habitat</p>
------------------------	-----------------	--	---

Commentaires sans harmonisation ou demande d'information

Membre d'un groupe environnemental	Secteur Petit Pabos	Dans ce secteur et à d'autres endroits, de la récolte, de nouveaux chemins et des travaux sylvicoles sont prévus dans les limites du projet d'aire protégée de la rivière Petit Pabos. Ce projet reçoit l'appui de la communauté locale et de plusieurs acteurs locaux. Il a été jugé recevable et complet par le MELCCFP et traverse actuellement le processus de concertation. Bien que le MELCCFP a précisé d'emblée qu'il n'y aurait aucune mesure de protection intérimaire pour les projets d'aires protégées d'ici l'annonce d'intention de mise en réserve (prévue en 2027), nous sommes d'avis qu'il faut éviter de dégrader (p. ex. nouveaux chemins, CPRS) les valeurs écologiques qui font l'intérêt de ce territoire pour la conservation. En outre, si l'objectif est, à l'horizon 2027, de protéger officiellement ce territoire, le fait d'y planifier des travaux sylvicoles en vue de récolter à moyen-long terme ne serait pas un investissement rentable.	nous sommes d'avis qu'il faut éviter de dégrader (p. ex. nouveaux chemins, CPRS) les valeurs écologiques qui font l'intérêt de ce territoire pour la conservation.
Citoyenne		Pellegrin. Lorsque Pellegrin a été détruit, les cyniques disaient que c'était purement pour plaire à l'industrie forestière et leur permettre d'accéder aux terrains agricoles des habitants de Pellegrin, et que dans 50 ans tout serait buché à blanc. Nous voilà 50 ans plus	

		<p>tard et Pellegrin est buché à blanc. Les cyniques avaient raison. Il y a des gens de Pellegrin qui habitent encore dans les HLM de Chandler – leurs vies ont été bouleversées par l'expropriation et ils ne s'en sont jamais remis. L'industrie forestière fait des profits aujourd'hui grâce à l'intervention du Gouvernement du Québec contre les citoyens de la Gaspésie. Certains de ces citoyens en souffrent encore aujourd'hui. Ces sont des impacts sociaux importants.</p> <p>Que le Gouvernement du Québec présente ses excuses aux citoyens de Pellegrin pour leurs souffrances.</p>	
Citoyenne		<p>La pépinière de Paspébiac fournissait des arbustes aux citoyens et entreprises de la Gaspésie lorsque j'étais jeune. Au fil des ans, cette pépinière a cessé de fournir des services aux particuliers, puis ensuite cessé de fournir des services aux entreprises, et maintenant cette pépinière ne fournit qu'un seul client, le Gouvernement du Québec, pour le reboisement au service de l'industrie forestière. Cette entreprise a été complètement détournée par un Gouvernement du Québec inféodé à l'industrie forestière. Avec 70 employés et 6.6 millions d'arbres par année, ce détournement d'une entreprise gaspésienne représente une perte importante pour les Gaspésiens qui n'ont plus accès à ce genre de service et doivent payer plus pour importer des arbustes de régions éloignées. C'est un impact socio-économique important.</p> <p>Que le Ministère des Forêts exige dans ses contrats que la pépinière de Paspébiac offre des services aux citoyens et aux entreprises de la Gaspésie, de l'ordre d'un certain pourcentage de ses ventes, par exemple 10% (qui donnerait 7 employés et 600,000 plants pour la population gaspésienne). Ceci assurerait un bénéfice pour les Gaspésiens.</p>	